

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 20 SEPTEMBRE** à 20H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 14 septembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjointes, Mmes DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme ALLOUCHERIE Françoise a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme CROWYN Véronique a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. HERMANT Alexandre

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : CONVENTIONS PARTICULIERES D'OCCUPATION PRECAIRE SUR UN « ESPACE NATUREL SENSIBLE » (ENS) POUR UNE GESTION ECOLOGIQUE DU MILIEU NATUREL PAR PATURAGE DES SITES DES BALLASTIERES ET CHICO MENDES A AIRE-SUR-LA-LYS - AUTORISATION DE SIGNATURE

2021-09-N° 2

CONSIDERANT que le Département du Pas-de-Calais a acquis le site des Ballastières situé sur le territoire de la Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ; que la Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS s'était préalablement engagée, par délibération en date du 20 septembre 2011, à accepter le transfert de la gestion de cet espace via une convention avec le Syndicat Mixte EDEN 62 qui met en œuvre la gestion des biens acquis au titre de cette politique dans le département du Pas-de-Calais ;

CONSIDERANT, par ailleurs, que la Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS a engagé en 2019 la reconquête de la zone humide du site « Chico Mendès » ; que cette opération a donné lieu à plusieurs aménagements dont la création d'un enclos pour bovins ;

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, de mettre en place deux conventions, l'une concernant le site des Ballastières, l'autre le site Chico Mendès, situés à AIRE-SUR-LA-LYS, avec L'EARL DES ANNELLES - FERME DES ANNELLES (62158) SAULTY, visant à définir les conditions de gestion par pâturage de ces parcelles ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Alexandre HERMANT - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

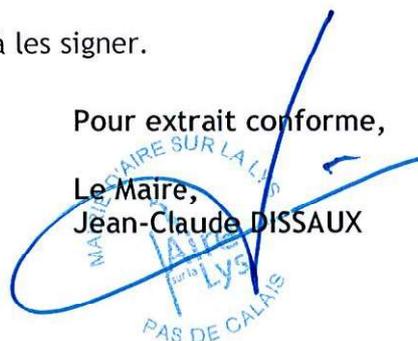
DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} - D'APPROUVER les termes des conventions particulières d'occupation précaire sur un « ESPACE NATUREL SENSIBLE » (ENS) pour une gestion écologique du milieu naturel par pâturage du site des Ballastières à AIRE-SUR-LA-LYS, ainsi que du site Chico Mendès à AIRE-SUR-LA-LYS, à conclure avec L'EARL DES ANNELLES - FERME DES ANNELLES (62158) SAULTY ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210920-2021-09-2-DE
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021